

## CIPC PROTEX



N : Dangereux pour  
l'environnement



Xn : Nocif

### 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification du produit	: CIPC 400 g/L EC
Usage	: Agriculture.
Type de produit	: Herbicide.
Identification de la société	: AGRIPHAR S.A. Rue de Renory, 26/1 B-4102 Ougrée Belgique-Belgie Tel. : +32 (0)4 385 97 11 Fax : +32 (0)4 385 97 49 e-mail: info@agriphar.com http://www.agriphar.com
N° de téléphone en cas d'urgence	: Voir le centre Anti-poison.

### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers	: Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Effets dangereux pour la santé	: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
Danger pour l'environnement	: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mode d'exposition dominant	: Inhalation des vapeurs. Contact avec la peau.
Symptômes liés à l'utilisation	
- Inhalation	: Irritant pour les voies respiratoires. Toux. Essoufflement. Difficultés respiratoires. Maux de tête. Etourdissements. Somnolence. Vertige.
- Contact avec la peau	: Démangeaison. Rougeurs, douleur. Peut provoquer une irritation immédiate de la peau, ainsi que des cloques.
- Contact avec les yeux	: Le contact avec les yeux est probablement irritant.
- Ingestion	: Douleurs abdominales, nausées. Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

### 3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS / No CE / Numéro index	Symbol(s)	Phrase(s) R
<u>CIPC</u>	: 39,3 à 42,3 %	101-21-3 / 202-925-7 / 006-096-00-0	Xn N	40-48/22-51/53
Log P octanol / eau à 20°C	: 3.8			
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: 4200			
Admin. percutanée (rat) DL50 [mg/kg]	: > 2000			
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: > .5			
CL50-96 Heures - poisson [mg/l]	: 7.5			
CE50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l]	: 3.7			
IC50 72h Algae [mg/l]	: 3.3			
<u>Solvant</u>	: > 50 %	----- / ----- / -----	Xn N	65-66-67-51/53

### AGRIPHAR S.A.

Rue de Renory, 26/1 B-4102 Ougrée Belgique-Belgie

Tel. : +32 (0)4 385 97 11

Fax : +32 (0)4 385 97 49

## CIPC PROTEX

### 4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer à l'eau tiède durant 15 minutes. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter un médecin.

### 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Prévention

: Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Moyens d'extinction

: Produit chimique sec. Eau. Dioxyde de carbone. Mousse.

Incendies avoisinants

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Risques spécifiques

: Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Halogènes.

Protection contre l'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

### 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

: Ne pas fumer. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

Précautions pour l'environnement

: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Méthodes de nettoyage

: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

### 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Général

: Eviter toute exposition inutile. Ne pas respirer les vapeurs.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs.

Mesures techniques de protection

: Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

Stockage

: Conserver sous clé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.

Manipulation

: Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle



- Protection respiratoire

: Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.

- Protection des mains

: Gants.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CIPC PROTEX

Page : 3

Edition révisée n° : 4

Date : 3/7/2009

Remplace la fiche : 7/1/2009

**CA701246**

[www.lisam.com](http://www.lisam.com)

## 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

- Protection de la peau : Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.
- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité.
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
- Limites d'exposition professionnelle : Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) : TLV© -TWA [mg/m<sup>3</sup>] : 100

## 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique à 20 °C : Liquide.
- Couleur : Jaune.
- Odeur : Aromatique.
- Densité : 1.008
- Viscosité : 3.39 mm<sup>2</sup>/S (40°C)
- Solubilité dans l'eau : Emulsion.
- Point d'éclair [°C] : 64

## 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité et réactivité : Stable.
- Produits de décomposition dangereux : Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Halogènes.
- Matières à éviter : Oxydants forts.

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : >2000
- Admin. percutanée (rat) DL50 [mg/kg] : >4000
- Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : >0.5
- Irritation de la peau : Irritant pour la peau.
- Irritation des yeux : Irritant au contact direct avec les yeux.
- Toxicité chronique : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Cancérogénicité : Suspecté cancérogène. Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
- Sur les ingrédients : Voir Rubrique : Informations sur les composants.

## 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Information relative aux effets écologiques : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 22.1
- EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : 21.02
- IC50 72h Algae [mg/l] : 1.13
- Sur les ingrédients : Voir Rubrique : Informations sur les composants.

### AGRIPHAR S.A.

Rue de Renory, 26/1 B-4102 Ougrée Belgique-Belgie

Tel. : +32 (0)4 385 97 11

Fax : +32 (0)4 385 97 49

### 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Généralités

: Eviter le rejet dans l'environnement. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

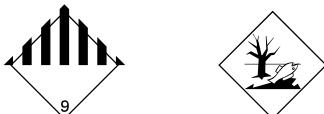
### 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Information générale

: S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.

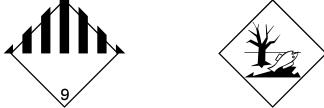
#### \* Transport terrestre

- Désignation officielle de transport : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CIPC, 40% mixture, Solvant naphta aromatique lourd), 9, III
- No ONU : 3082
- I.D. n° : 90
- ADR Classe : Classe : 9
- Groupe d'emballage ADR/RID : Groupe : III
- ADR/RID : E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.
- Etiquetage ADR : 9  
Hazard Aquatic Environment



#### \* Transport par mer

- Désignation officielle de transport : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CIPC, 40% mixture, Solvant naphta aromatique lourd), 9, III
- Code IMO-IMDG : Classe : 9
- Groupe d'emballage IMO : Groupe : III
- IMDG-Pollution marine : YES
- Etiquette(s) de danger



#### \* Transport aérien

- Désignation officielle de transport : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CIPC, 40% mixture, Solvant naphta aromatique lourd), 9, III
- IATA - Classe ou division : Classe : 9
- Groupe d'emballage IATA : Groupe : III
- IATA Instruction d'emballage : Packaging instructions passenger: 914 / 450 L  
Packaging instructions cargo : 914 / 450 L
- Etiquette(s) de danger



### 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### - Symbole(s)

: Xn: Nocif.  
N : Dangereux pour l'environnement

#### - Phrase(s) R

: R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.  
R40 : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.  
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CIPC PROTEX

Page : 5

Edition révisée n° : 4

Date : 3/7/2009

Remplace la fiche : 7/1/2009

**CA701246**

[www.lisam.com](http://www.lisam.com)

## 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite)

par ingestion.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Phrase(s) S

: S23 : Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S29/35 : Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S56 : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

## 16 AUTRES INFORMATIONS

Autres données

: Révision - Voir : \*

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 1907/2006 de la Commission de la CEE.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**

## AGRIPHAR S.A.

Rue de Renory, 26/1 B-4102 Ougrée Belgique-Belgie

Tel. : +32 (0)4 385 97 11

Fax : +32 (0)4 385 97 49